



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 74316

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de l'application des 35 heures au sein des établissements hospitaliers. La mise en place de la réduction du temps de travail suscite de nombreuses et légitimes inquiétudes quant à la capacité à répondre aux besoins. En effet, l'idéal pour un patient hospitalisé est d'être pris en charge par une infirmière et un médecin. Avec l'application des repos compensateurs après garde et astreinte, les congés supplémentaires liés aux 35 heures, le turn over des personnels autour du malade est accru. Or, le manque de personnel est aujourd'hui criant pour les infirmières et les médecins notamment pour certaines spécialités : pédiatres, obstétriciens, anesthésistes, psychiatres, chirurgiens... Il y a donc nécessité de doter rapidement les établissements hospitaliers d'emplois supplémentaires car à la réduction du temps de travail, il faut ajouter les départs à la retraite en masse dans les années à venir qui devraient concerner 30 % des personnels. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin que l'actuelle situation ne perdure plus longtemps tant pour les personnels hospitaliers que pour les patients.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74316

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1491